



Karum
ACTIONS NATURE

SIVU DU DOMAINE SKIABLE DE CREST- VOLAND-COHENNOZ

Projet de remplacement du télésiège de
Logère et aménagements associés
Crest-Voland-Cohennoz (73)

Note non technique

21 novembre 2024
N/Réf. : 2017016

CHAPITRE 1. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

THÉMATIQUE	ENJEU	DESCRIPTION DE L'ENJEU	NIVEAUX D'ENJEU AU REGARD DU PROJET
Biens matériels, patrimoine culturel et paysage	Paysage	Echelle territoriale > Maintien de la qualité paysagère des sites inscrits et/ou classés et de leur bassin de perception : projet en dehors des sites protégés les plus proches, sans relation visuelle avec eux. > Respect de l'intégrité de l'unité paysagère « Vallée de Saint-Gervais et Haut Val d'Arly »	NÉGLIGEABLE
		Echelle locale > Maintien de la cohérence paysagère globale des perceptions significatives, notamment en termes de choix d'un nouvel axe pour le télésiège de la Logère > Respect de la logique d'organisation et des caractéristiques paysagères de chaque secteur : bas de versant, haut de versant, secteur sommital	MOYEN A FORT
		Echelle parcellaire > Cohérence globale du projet depuis les perceptions rapprochées, en particulier depuis secteurs fréquentés (chef-lieu, routes et sentiers du versant, secteur sommital, abords du lac...) > Inscription des terrassements au plus près de la topographie naturelle > Respect des éléments paysagers présents sur le secteur d'étude (bosquets et boisements en particulier...) > Intégration cohérente avec la couverture végétale des prairies et pistes pâturées > Qualité architecturale et traitement qualitatif des abords des nouvelles constructions	FORT
	Patrimoine culturel et archéologique	Monument historique > 1 Monument historique inscrit situé à 1.5 km sur le versant d'en face à Saint-Nicolas-la-Chapelle, sans effet significatif de covisibilité avec le projet.	NEGLIGEABLE
		Site archéologique > Absence de site archéologique ou de zone de présomption dans la zone d'étude	NUL
		Patrimoine architectural > Absence de bâtiment labélisé patrimoine bâti du XX ^{ème} siècle dans la zone d'étude ou à proximité > Présence de 2 éléments de patrimoine vernaculaire (croix) mais éloignés du projet	NUL

THÉMATIQUE	ENJEU	DESCRIPTION DE L'ENJEU	NIVEAUX D'ENJEU AU REGARD DU PROJET
Terres, sol, Eau, Air, Climat	Terres	Agriculture (Pratiques agricoles) > Plusieurs hectares de la zone d'étude classé en zone d'alpage (« Prairies permanentes » ou « Estive lande »). Agriculture (Zones préservées) > AOC et AOP Beaufort, Chevrotin et Reblochon de Savoie > IGP Emmental de Savoie, Emmental Français Est-Central, Gruyère, Pommes et poires de Savoie, Raclette de Savoie et Tomme de Savoie. > Absence de ZAP > 147,47 ha en MAE dont 147,47 ha de PHAE	FAIBLE A MOYEN
		Forêts > Faible superficie de la zone d'étude située sur de la forêt privée.	FAIBLE
	Sols	Sous-sols > Absence de formations géologiques remarquables sur la zone d'étude. > Absence de ZNIEFF « Sites géologiques ».	NUL
		Sols Absence de sols pollués.	NUL
	Air	Absence de sources de pollutions atmosphérique à proximité de la zone d'étude. La qualité de l'air est bonne à très bonne sur la commune de Crest-Voland.	NUL
	Eau	Hydrographie Zone d'étude située sur le bassin versant de l'Arly. Aucun cours d'eau inventorié dans la zone d'étude. L'Arly est partiellement répertorié à l'inventaire départemental des frayères de Savoie (présence de Truite fario et de Chabot).	FAIBLE
		Masses d'eau souterraines Zone d'étude rattachée à la masse d'eau souterraine « Domaine plissé du bassin versant de l'Isère et de l'Arc ». Etat chimique et quantitatif de la masse d'eau = « Bon état ».	FAIBLE
		Sources d'eaux thermales Zone d'étude non concernée par un périmètre de protection d'eaux thermales.	NUL
		Ressources en eau potable Zone d'étude concernée par 1 captage d'eau potable privé et en amont d'un périmètre de protection de captage rapproché	MOYEN
		Rejets et assainissement Zone d'étude non concernée par la présence de système d'assainissement ni de rejet d'eaux usées.	NUL
	Climat	Station de moyenne altitude pouvant être impactée à moyen et long terme par le changement climatique	MOYEN






THÉMATIQUE	ENJEU	DESCRIPTION DE L'ENJEU	NIVEAUX D'ENJEU AU REGARD DU PROJET
Biodiversité	Zonages Nature d'inventaires	<p>ZNIEFF Projet situé en partie en ZNIEFF de type II « Ensemble de zones humides du Beaufortain » et à 125 m de la ZNIEFF de type I « Tourbière des Saisies ».</p> <p>Zones humides Projet situé en partie sur la zone humides « Les Mouilles » (73CPNS6217)</p> <p>Tourbières Projet situé à 120 m de la « Tourbière des Saisies » (73BF18)</p>	FAIBLE
	Zonages Nature réglementaires	<p>NATURA 2000 Pas de sites Natura 2000 à proximité immédiate.</p> <p>APPB Un site APPB (Tourbière des Saisies) à 1,8 km de la zone d'étude.</p>	FAIBLE
	Habitats naturels	<p>Présence de 11 habitats naturels et 1 habitat semi-naturel dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> > 5 habitats naturels humides (1,2 ha) > 4 habitats naturels d'intérêt communautaire 	MOYEN
	Flore	<p>Une espèce protégée signalée en limite de zone d'étude : Dactylorhize de Traunsteiner</p> <p>Une espèce exotique envahissante inventoriée sous le TS Lachat : le Solidage géant</p>	FORT
	Faune aquatique	Aucune potentialité pour la faune aquatique	NUL
	Amphibiens	<p>Présence d'une espèce partiellement protégée et quasi-menacée (la Grenouille rousse) à proximité de la zone d'étude.</p> <p>Présence d'une espèce protégée non menacée à proximité de la zone d'étude : le Triton alpestre</p>	MOYEN
	Insectes	<p>Présence de 40 espèces de rhopalocères non protégées dont une est quasi menacée en Rhône-Alpes.</p> <p>Présence de 3 espèces d'odonates non protégées et non menacées en Rhône-Alpes.</p>	FAIBLE
	Oiseaux	Présence de 57 espèces dont 46 sont susceptibles de se reproduire sur la zone d'étude et dont 8 sont menacées.	FORT
	Galliformes de montagnes	<p>Présence d'une zone de chant du Tétraz Lyre à proximité de la zone d'étude. Pas d'habitats favorables à la reproduction de l'espèce sur la zone d'étude.</p> <p>Reproduction certaine du Tétraz-lyre au moins à proximité de la zone d'étude puisqu'un œuf a été retrouvé sous le télésiège de la Logère.</p>	MOYEN
	Reptiles	Présence d'une espèce de reptile protégée non menacée : le Lézard des murailles	MOYEN
Mammifères terrestres	Présence de 8 espèces, dont une est protégée et non menacée (Ecureuil roux) et une non protégée mais vulnérable en Rhône-Alpes (Lièvre variable).	FORT	

THÉMATIQUE	ENJEU	DESCRIPTION DE L'ENJEU	NIVEAUX D'ENJEU AU REGARD DU PROJET
	Chiroptères	Présence de 8 espèces protégées dont 4 sont menacées en Rhône-Alpes. Absence de gîte favorables à la parturition ou l'hivernage.	MOYEN
	Continuités écologiques	Projet situé majoritairement en zone de perméabilité moyenne terrestre. Projet situé en petite partie en réservoir de biodiversité (zone favorable pour la reproduction du Tétrasyre)	FAIBLE
Population et santé humaine	Environnement humain	Zones habitées Les zones habitées les plus proches sont situées à quelques mètres de la zone d'étude	FAIBLE
		Voisinage sensible Absence de voisinage (école, établissement médical...) sur et à proximité de la zone d'étude	NUL
		Espaces de détente et de loisirs Randonnée et VTT sur les chemins qui traversent l'emprise du télésiège	MOYEN
		Industries et zones d'activités Absence d'industrie et de zone d'activité sur et à proximité de la zone d'étude	NUL
		Axes de transport et trafic routier 1 route départementale passe à l'aval de la zone d'étude et 2 voies communales passent sous les télésièges de la Logère et des Tovats	MOYEN
	Nuisances	> Proximité de la route départementale D71A. > Fonctionnement hivernal et estivale des domaines skiables	NUL

CHAPITRE 2. RISQUES

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET MINIERS	La zone d'étude n'est pas comprise dans un périmètre soumis aux risques technologiques ou miniers. Aucune incidence négative notable sur l'environnement, lié à un risque d'accident, n'est attendue du projet.
RISQUES NATURELS	Séisme Le projet est situé dans une zone à risques sismiques classée comme « moyen ». Aucune incidence négative notable sur l'environnement, lié au risque de séisme, n'est attendue du projet.
	Retraits-gonflements des argiles Sur une partie de la zone d'étude, le risque d'aléas de retraits-gonflements des argiles est classé comme faible.
	Avalanches D'après le CLPA (Carte de Localisation Principale des Avalanches), le projet n'est pas concerné par un risque d'avalanche.

CHAPITRE 3. EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT AVEC ET EN L'ABSENCE DU PROJET

THÉMATIQUE	EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT		
	Sans projet	Avec projet	Commentaires
Biens matériels, patrimoine culturel et paysage	=		<p>La réalisation du projet aura de manière générale une incidence positive pour le paysage. La lisibilité et la qualité paysagère du front de neige seront améliorées.</p> <p>La suppression de trois remontées mécaniques sur le versant prairial sera positive. Les trois nouveaux équipements construits présentent une bonne intégration paysagère.</p> <p>L'implantation du télémixte de la Logère est cohérente en partie basse avec l'enveloppe urbaine existante, et reste identique à l'existant en gare d'arrivée, préservant le secteur sommital du Mont Lachat.</p> <p>Les effets du défrichement et des terrassements prévus resteront limités car temporaires, avec la mise en œuvre de plusieurs mesures visant à un moindre impact paysager.</p>
Terres, sol, eau, air et climat	=		<p>Si le projet est réalisé, une dégradation est à prévoir concernant les terres puisque ce projet comprend des terrassements sur maximum 4,2 ha. L'impact est temporaire, les surfaces étant revégétalisées. L'impact permanent est de 1400 m² correspondant aux gares et aux pylônes des remontées mécaniques. Un défrichement de 2200 m² est prévu.</p>
Biodiversité	=	=	<p>Il n'y a pas d'espèce floristique protégée sur la zone d'étude, le projet n'impactera pas de flore protégée.</p>
	=		<p>L'habitat dont la surface impactée est la plus importante est la prairie de fauche située en front de neige et qui n'est pas d'intérêt communautaire. L'impact sur la végétation est considéré comme temporaire à long terme, seuls 1400 m² seront impactés de façon permanente.</p> <p>Il n'y a pas d'impact sur les habitats naturels.</p>
	=		<p>La perte d'habitat pour la faune des milieux fermés est jugé faible (2020 m²). La perte d'habitat pour la faune des milieux ouverts est temporaire (surface impactée de façon permanente 1400 m²).</p> <p>La mise en œuvre des mesures permettra de réduire fortement le risque de mortalité de la faune (avifaune) pendant les travaux</p> <p>Des dispositifs anti-collision (BirdMarks) seront mis en place sur les nouvelles remontées mécaniques avec des câbles.</p>
Population et santé humaine			<p>Les retombées économiques des domaines skiables, dont le projet permet l'amélioration, sont très importantes pour ce territoire qui vit en grande partie du tourisme. Les retombées économiques sont directes (gestionnaire du domaine skiable, moniteurs de ski, etc.) et indirectes (hébergement, locations de matériel, restauration, services, etc.)</p>

CHAPITRE 4. SYNTHÈSE DES INCIDENCES DU PROJET ET MESURES ERC

THEMATIQUE		IMPACTS POTENTIELS DU PROJET	NIVEAU D'IMPACT	MESURES D'EVITEMENT (ME)	IMPACT RESIDUEL	MESURES DE REDUCTION (MR)	IMPACT RESIDUEL	MESURES DE COMPENSATION (MC)	IMPACT RESIDUEL	MESURES DE SUIVI (MS) ET D'ACCOMPAGNEMENT (MA)
Paysage (Echelle locale)	Perceptions significatives	<ul style="list-style-type: none"> > Réduction de l'impact visuel des remontées mécaniques depuis l'extérieur : suppression de 3 appareils existants (18 pylônes dans le projet contre 25 existants). > Risque d'impact des sièges du nouveau télémixte selon coloris choisis. > Végétalisation des zones terrassées et effacement des socles des appareils démantelés. > Pas d'aménagement de piste 4x4 supplémentaire. 	FAIBLE A POSITIF	-	FAIBLE A POSITIF	<ul style="list-style-type: none"> MR_6 : Préconisations de teintes pour les équipements MR_4 : Végétalisation des zones remaniées en secteur prairial MR_5 : Réhabilitation des emprises des équipements démantelés 	POSITIF	-	-	MS_1 : Assistance environnementale en phase travaux
	Caractéristiques paysagères	<ul style="list-style-type: none"> > Bas de versant : Amélioration de la qualité paysagère du centre-bourg par le remblai de l'espace sportif de bas de versant. Effet positif pour les perceptions ouvertes vers le Mont Lachat depuis le village. Tapis-neige bien intégré en continuité de l'espace ludique conservé. > Haut de versant : Déboisement de faible ampleur et peu perceptible au niveau de bosquets clairsemés. > Secteur sommital : Perceptions épurées par la suppression d'un local technique isolé. Site préservé par une implantation de la gare identique à l'existant. 	FAIBLE A POSITIF	-	FAIBLE A POSITIF	<ul style="list-style-type: none"> MR_1 : Traitement cohérent des talus et raccords au terrain naturel MR_7 : Traitement irrégulier des lisières 	FAIBLE A POSITIF	-	-	
Paysage (Echelle parcellaire)	Perceptions rapprochées	<ul style="list-style-type: none"> > Déplacement du TS Logère positif pour les riverains du quartier des Mouilles, vues plus dégagées. > Meilleure lisibilité et structuration du front de neige depuis le centre bourg, respiration paysagère. > Inscription de la G1 du télémixte en continuité du tissu bâti et du tapis neige dans le prolongement des jeux urbains. > Perceptions du sommet du Mont Lachat préservées voire améliorées (architecture de la G2, regroupement du local d'exploitation). 	FAIBLE A POSITIF	-	FAIBLE A POSITIF	<ul style="list-style-type: none"> MR_6 : Préconisations de teintes pour les équipements MR_1 : Traitement cohérent des talus et raccords au terrain naturel MR_4 : Végétalisation des zones remaniées en secteur prairial 	POSITIF	-	-	

Paysage (Echelle parcellaire)	Inscription topographique	<ul style="list-style-type: none"> > Large emprise de terrassements en zone aval mais remodelage cohérent avec le terrain naturel et talus en G1 aux pentes douces. > Terrassements légers en zone amont, aux abords de la gare d'arrivée existante. Local d'exploitation semi-enterré pour moins d'impact visuel. 	FAIBLE	-	FAIBLE	<p>MR_1 : Traitement cohérent des talus et raccords au terrain naturel</p> <p>MR_2 : Insertion paysagère et topographique des massifs de pylônes</p> <p>MR_3 : Traitement qualitatif des abords du tapis neige</p>	NEGLIGEABLE	-	-	MS_1 : Assistance environnementale en phase travaux
	Eléments paysagers sensibles	<ul style="list-style-type: none"> > Suppression de deux bosquets d'arbres remarquables ponctuant l'espace prairial du bas de versant. > Axe du télémixte Logère longeant un chalet d'alpage actuellement isolé > Suppression de quelques boisements clairsemés en haut de versant sans création d'un layon marqué. > Respect de la limite d'urbanisation avec intégration cohérente de la G1 du télémixte en continuité du tissu bâti et du tapis neige dans le prolongement de l'aire de jeux. 	MOYEN	-	MOYEN	MR_7 : Traitement irrégulier des lisières	FAIBLE	-	-	<p>MS_1 : Assistance environnementale en phase travaux</p> <p>MA_1 : Replantation de bosquets forestiers en bas de versant</p>
	Végétation herbacée	<ul style="list-style-type: none"> > Terrassements inhérents au projet conséquents et concernant majoritairement des prairies et pistes pâturées. > Mise en stock de la terre végétale et régilage après travaux, végétalisation des zones terrassées avec un mélange de semences adapté aux prairies de fauche de montagne. > Enfouissement des massifs en béton des pylônes démantelés et enherbement pour un effacement optimal. 	MOYEN A FAIBLE	-	MOYEN A FAIBLE	<p>MR_4 : Végétalisation des zones remaniées en secteur prairial</p> <p>MR_5 : Réhabilitation des emprises des équipements démantelés</p>	FAIBLE	-	-	MS_1 : Assistance environnementale en phase travaux
	Cohérence architecturale	<ul style="list-style-type: none"> > Couverture arrondie du tapis neige adaptée en limite de l'aire de jeux moderne existante. > Architecture légère pour le télésiège à enrouleur mais choix de matériaux locaux nécessaire pour le cabanon en G1. > Architecture des gares et locaux d'exploitation du télémixte favorables à une cohérence globale des éléments construits et à une bonne insertion dans le paysage local. 	FAIBLE	-	FAIBLE	MR_6 : Préconisations de teintes pour les équipements	NEGLIGEABLE	-	-	-

Terres	Agriculture	> Perturbation de l'activité pastorale en phase travaux > Perturbation temporaire de la végétation	FAIBLE A MOYEN	ME_1 : Concertation préalable avec les exploitants agricoles	FAIBLE A MOYEN	MR_4 : Végétalisation des zones remaniées en secteur prairial	FAIBLE	-	-		
Eau	Ressource en eau	> Pas d'impact sur la pérennité de la ressource en eau mais un risque de pollution accidentelle en phase travaux	MOYEN	ME_4 : Préconisation générale pour tous travaux dans un périmètre de protection de captage	FAIBLE	-	-	-	-		
Biodiversité	Habitats naturels	> Risque de destruction indirecte d'habitat humide > Perte d'habitat temporaire de 4,2 ha	MOYEN	ME_2 : Mise en défens des zones humides	MOYEN	MR_4 : Végétalisation des zones remaniées en secteur prairial	NEGLIGEABLE	-	-		
	Flore	> Une espèce protégée signalée en limite de zone d'étude : Dactylorhize de Traunsteiner > Une espèce exotique envahissante inventoriée sous le TS Lachat : le Solidage géant	MOYEN	-	MOYEN	MR_10 : Empêcher la dissémination du Solidage	FAIBLE	-	-		
	Faune	Reptiles	> Risque de destruction directe et de dérangement d'individus de Lézard des murailles > Destruction d'habitats favorables à la réalisation du cycle de vie de l'espèce	FAIBLE	-	FAIBLE	MR_7 : Traitement irrégulier des lisières MR_8 : Adaptation des travaux aux périodes sensibles pour la faune	NEGLIGEABLE	-	-	MS_1 : Assistance environnementale en phase travaux
		Oiseaux	> Risque de dérangement et/ou destruction d'individus des milieux ouverts, semi-ouverts et fermés > Perte d'habitat	MOYEN	-	MOYEN	MR_8 : Adaptation des travaux aux périodes sensibles pour la faune	NEGLIGEABLE	-	-	
				FAIBLE	-	FAIBLE	MR_4 : Végétalisation des zones remaniées en secteur prairial	NEGLIGEABLE	-	-	
		Galliformes de montagne	> Risque de collision avec les câbles des remontées mécaniques	MOYEN	-	MOYEN	MR_9 : Mise en place de dispositifs anti-collision	NEGLIGEABLE	-	-	
		Mammifères terrestres	> Risque de dérangement et/ou destruction d'individus lors du défrichage	MOYEN	-	MOYEN	MR4 - Végétalisation des zones remaniées en secteur prairial MR_8 : Adaptation des travaux aux périodes sensibles pour la faune	NEGLIGEABLE	-	-	
		Chiroptères	> Destruction d'habitats favorables à la chasse et au transit des chiroptères	FAIBLE	-	FAIBLE	MR4 - Végétalisation des zones remaniées en secteur prairial MR_7 : Traitement irrégulier des lisières MR_8 : Adaptation des travaux aux périodes sensibles pour la faune	NEGLIGEABLE	-	-	
SRCE	> Risque de collision avec les câbles des remontées mécaniques. > Perméabilité terrestre du site non remise en cause > Pas d'impact sur le réservoir de biodiversité	MOYEN	-	MOYEN	MR_9 : Mise en place de dispositifs anti-collision	FAIBLE	-	-			

Population et santé humaine	Zones habitées	> Phase chantier source de nuisances (bruit, vibration, poussières, etc.) pour les habitants et les vacanciers	FAIBLE	-	-	-	-	-	-
	Espaces de détente et de loisirs	> Effet positif pour le domaine skiable (hiver comme été)	POSITIF	-	-	-	-	-	-
		> Déangement possible des utilisateurs des sentiers présents sur le site pendant les travaux (randonneurs et vététistes)	MOYEN	ME_3 : Mise en sécurité des zones de chantier vis-à-vis du public	FAIBLE				

MS_1 : Assistance
environnementale en phase
travaux

MESURES	COUTS ESTIMATIFS (€ HT)
MESURE D'EVITEMENT (ME)	
ME_1 : Concertation préalable avec les exploitants agricoles	INTEGRE AU COUT DU PROJET
ME_2 : Mise en défens des zones humides	INCLUS DANS LA MS_1
ME_3 : Mise en sécurité des zones de chantier vis-à-vis du public	INTEGRE AU COUT DU PROJET
ME_4 : Préconisation générale pour tous travaux dans un périmètre de protection de captage	INTEGRE AU COUT DU PROJET
MESURE DE REDUCTION (MR)	
MR_1 : Traitement cohérent des talus et raccords au terrain naturel	INTEGRE AU COUT DU PROJET
MR_2 : Insertion paysagère et topographique des massifs de pylônes	INTEGRE AU COUT DU PROJET
MR_3 : Traitement qualitatif des abords du tapis neige	INTEGRE AU COUT DU PROJET
MR_4 : végétalisation des zones remaniées en secteur prairial	21 500 €
MR_5 : Réhabilitation des emprises des équipements démantelés	INTEGRE AU COUT DU PROJET
MR_6 : Préconisations de teintes pour les équipements	INTEGRE AU COUT DU PROJET
MR_7 : Traitement irrégulier des lisières	INTEGRE AU COUT DU PROJET
MR_8 : Adaptation des travaux aux périodes sensibles pour la faune	INCLUS DANS LA MS_1
MR_9 : Mise en place de dispositifs anticollision	ENVIRON 7100 €
MR_10 : Empêcher la dissémination du Solidage	SURCOUT DE 1 000 A 1 500 €
MESURE DE SUIVI (MS)	
MS_1 : Assistance environnementale en phase travaux	4 500 €
MESURE D'ACCOMPAGNEMENT (MA)	
MA_1 : Replantation de bosquets forestiers en bas de versant	1000 €
COUT GLOBAL	35 000 € SOIT 0,3 % DU COUT DES TRAVAUX (10 M€)